

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/124

Objet : 124 - Signature d'une convention avec l'école Jean Moulin de Vire - Annule et remplace la décision du maire n°2023/08/123

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la décision du Maire n°2023/08/123 du 18 août 2023 relative à la signature d'une convention avec Madame Le Maux – Directrice de l'école Jean Moulin, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker, le vendredi 15 septembre 2023 de 12h00 à 16h30, pour l'organisation, à partir de 14h45, d'un concert présenté par Hubert Hess (Koutchapo) pour les élèves de l'école,

Considérant le départ de Madame Le Maux, en qualité de directrice de l'école Jean Moulin et de son remplacement par Monsieur Forget,

Considérant la demande formulée par Monsieur Forget de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de nouveau directeur de l'école Jean Moulin,

Décide

D'annuler la décision du Maire n°2023/08/123 du 18 août 2023 et de la remplacer par la présente,

De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec la direction de l'école Jean Moulin, rue de la Planche à Vire (14500 Vire Normandie), pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le vendredi 15 septembre, de 12h00 à 16h30, pour l'organisation, à partir de 14h45, d'un concert présenté par Hubert Hess (Koutchapo) pour les élèves de l'école, et ce, à titre gracieux, comme prévu pour les établissements scolaires de Vire Normandie une fois par an.

Fait à Vire Normandie, le 21 août 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230821-DM202308124-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023

Publication : 22/08/2023

Décision du Maire n°2023/08/124 du 21 août 2023

